

d'éleveurs et les cultivateurs attachaient à la loi. Je déclare que les premiers la connaissent parfaitement; néanmoins, ils ont tenu bon et ont construit quatre ou cinq éleveurs là où deux auraient suffi et, il va sans dire, cinq éleveurs ne pouvaient pas donner des bénéfices à un endroit où deux en auraient donné.

Avez-vous jamais entendu dire, monsieur le président, que quelqu'un ait pu se tirer d'embarras, après avoir trop construit, en sollicitant du Parlement la permission de se compenser des pertes causées par sa bêtise? Ainsi, prenons le cas d'un marchand. Lorsque la récolte est bonne, le marchand de l'Ouest fait des affaires d'or pendant plusieurs mois de l'année. Il vend son assortiment avec un joli profit et il achète d'autres marchandises. L'année suivante, la moisson n'atteint probablement que le tiers d'une bonne récolte. Que fait le marchand? Il lui faut diminuer son commerce. Il perd vraisemblablement une partie de ce qu'il a gagné pendant l'année de prospérité. Que penseriez-vous de cet homme s'il s'adressait au Parlement pour lui dire: "L'an dernier et l'année précédente, j'ai fait de bonnes affaires et j'ai gagné un peu d'argent. Je me suis mis à construire et à faire des dépenses afin d'augmenter mon commerce; mais, cette année, la récolte a manqué; deux ou trois nouveaux marchands se sont établis à la ville et ont ouvert des magasins chics; la concurrence a été vive et je n'ai rien pu gagner pour payer les améliorations." C'est précisément là l'attitude des compagnies d'éleveurs. Pensez-vous, monsieur le président, que le cultivateur doive rembourser aux propriétaires d'éleveurs les pertes qu'ils ont subies, parce qu'ils ont manqué de prévoyance, qu'ils sont allés trop vite et qu'ils ont trop dépensé? Nous avons aujourd'hui dans les trois provinces de la Prairie deux éleveurs partout où il n'en faudrait qu'un, quelle que soit l'abondance de la récolte.

L'honorable M. CALDER: Puis-je faire une question? L'honorable sénateur a assisté à presque toutes les réunions du comité. Aurt-il la bonté d'apprendre au Sénat quels témoins ont affirmé qu'il y a trop d'éleveurs dans l'Ouest canadien?

L'honorable M. TURRIFF: Monsieur le président, je ne m'appuie pas sur les témoignages recueillis par le comité.

L'honorable M. CALDER: L'honorable sénateur avouera que cette question est venue sur le tapis et qu'on a demandé à des témoins s'il y avait trop d'éleveurs pour les besoins de l'Ouest canadien. L'honorable sénateur se contente d'affirmer qu'il y a deux éleveurs

L'honorable M. TURRIFF.

lorsqu'un suffirait. Je me borne à lui demander le nom du témoin qui l'a dit.

L'honorable M. WATSON: M. Burnell l'a dit.

L'honorable M. DANDURAND: J'avais pris note de la question afin de la poser à quelqu'un. Des témoins ont déclaré qu'il y avait trop d'éleveurs, mais j'ignore dans quelle proportion.

L'honorable M. CALDER: Ils ont déclaré que dans les années stériles, lorsque la récolte était pauvre, il y en avait un trop grand nombre. Cependant, je me souviens que la preuve a démontré qu'il n'y en avait pas trop dans les années d'abondance, comme l'an dernier.

L'honorable M. TURRIFF: Dans sa déposition, M. Burnell a affirmé, je crois, que dans la ville qu'il habite...

L'honorable M. CALDER: Oui, en certains endroits.

L'honorable M. TURRIFF: Il a dit que, dans la ville qu'il habite au Manitoba, se trouvent quatre éleveurs et que celui du syndicat a reçu 390,000 boisseaux de blé, si mes souvenirs sont fidèles...

L'honorable M. CALDER: Trois cent mille.

L'honorable M. TURRIFF: ...et que, des trois autres, l'un a reçu 28,000 boisseaux, un autre, 40,000 et le troisième, un peu moins—soit, moins de cent mille boisseaux, en tout. Ces chiffres prouvent qu'il y avait deux éleveurs de trop dans cette ville-là. Même lorsque la récolte dépasse les espérances, la quantité du grain ne justifie pas la construction de plus de deux éleveurs. L'ambition des compagnies qui désiraient obtenir une plus grande part des quatre cent mille boisseaux mis en vente en cet endroit les a portées à ériger quatre éleveurs. Pourquoi le cultivateur en supporterait-il le coût? Il n'a pas pris part à leur construction. Il n'a incité personne à les ériger.

L'honorable M. LAIRD: Puis-je savoir si ce n'est pas le syndicat qui a construit le quatrième éleveur à cet endroit?

L'honorable M. TURRIFF: Je ne sais pas qui l'a construit. Le syndicat voulait sa part de la récolte et, s'il a construit le quatrième éleveur, mon honorable ami doit avouer qu'il avait du bon sens, de bons administrateurs et de bons employés et assez de membres dans les environs de cette ville pour lui donner raison de le construire.

Maintenant, le cultivateur n'a-t-il pas le droit d'exiger que son blé aille à son propre